

Consultation : achat de formations pour le plan de formation Plani'SFFERE 2017-2018

1. Contexte de la demande

Alterre Bourgogne-Franche-Comté¹ est l'agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable. Créée en 2006 sur les bases de l'OREB (Observatoire régional de l'environnement en Bourgogne), Alterre est une association loi 1901, majoritairement financée par le Conseil régional, l'ADEME, l'État et l'Europe à travers le fonds FEDER. La finalité d'Alterre est de contribuer à une transformation qualitative des relations entre les hommes, et entre les hommes et leur environnement, vers un développement plus soutenable pour notre planète. Un développement qui prenne en compte, sur le long terme, les limites des ressources naturelles dans lesquelles nous puisons, et des rejets que la planète peut absorber.

Alterre poursuit quatre objectifs :

- améliorer la connaissance et la prise de conscience
- construire une culture commune
- favoriser et venir en appui aux pratiques responsables
- aller toujours plus loin, repérer les enjeux de demain

Alterre agit en direction d'un large public : collectivités, établissements publics, administrations, associations, établissements scolaires et universitaires, socio-professionnels... Plateforme de dialogue et de partage, elle privilégie le partenariat comme mode d'action.

Alterre est un centre de ressources sur l'environnement et le développement durable avec notamment un service de documentation ouvert au public.

L'agence poursuit 3 grandes missions :

- L'observation de l'environnement et l'appui à l'évaluation des politiques publiques : elle propose aux décideurs des outils (indicateurs, dispositifs d'observation...) utiles pour définir leurs priorités et analyser les situations sous l'angle des enjeux économiques, sociaux et environnementaux ; elle les accompagne pour évaluer l'impact de leurs programmes d'actions et réaliser, le cas échéant, les ajustements nécessaires.
- L'accompagnement des porteurs de projets : elle aide au déploiement de démarches intégrant les objectifs de développement soutenable et à la généralisation de pratiques innovantes ; elle accompagne les porteurs de projets à concrétiser leurs actions et créer des dynamiques d'entraînement.
- L'éducation relative à l'environnement : elle développe et soutient des initiatives relatives à la formation des formateurs (le terme « formateurs » regroupant toutes les personnes qui ont une mission éducative, quelle que soit leur origine institutionnelle) et à l'éducation relative à l'environnement à travers le dispositif partenarial SFFERE (Système de formation de formateurs à l'éducation relative à l'environnement) et la plateforme de mutualisation des ressources en EEDD, avec pour enjeu de promouvoir un changement, en profondeur, des mentalités et des comportements. Les formations proposées dans le cadre du SFFERE répondent à un objectif de professionnalisation des acteurs de l'EEDD en termes de fond (connaissances techniques) et de pratiques pédagogiques.

¹ Le Conseil d'administration d'Alterre Bourgogne-Franche-Comté a étendu le champ d'intervention de l'agence sur le territoire de la grande région à partir du 1er janvier 2017.

Pour en savoir plus : www.alterre-bourgognefrancecomte.org

2. Objet de la consultation

Chaque année, en coordination avec les partenaires signataires du SFFERE, Alterre élabore et met en œuvre Plani'SFFERE, le plan partenarial de formations en éducation à l'environnement et au développement durable du dispositif SFFERE. Ce dispositif partenarial permet de mutualiser au sein d'un même plan de formation « Plani'SFFERE » :

- les formations proposées par les partenaires du SFFERE à titre gracieux (offre mutualisée),
- et les formations faisant appel à un partenaire-prestataire (offre non mutualisée en prestation payante) développées spécifiquement pour répondre aux besoins identifiés annuellement et qui ne trouveraient pas de réponse à travers l'offre mutualisée.

La présente consultation concerne l'offre de formations non mutualisée figurant dans le plan partenarial Plani'SFFERE 2017-2018. Cette consultation est ouverte sur la région Bourgogne-Franche-Comté.

Les formations, objet de cet appel à proposition, figurant dans Plani'SFFERE :

- sont gratuites pour les participants et ouvertes à tous ceux œuvrant dans le domaine de l'EEDD (acteurs institutionnels, associatifs, agents et animateurs territoriaux, enseignants, éducateurs...). Leurs coûts pédagogiques sont pris en charge par Alterre grâce à un financement fléché de la part du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, de l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté et de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, sur la base d'un prix fixe (Cf. article 6)
- se déroulent de novembre 2017 à juin 2018,
- ont une durée d'un jour, exceptionnellement deux,
- certaines formations sont inscrites dans le plan académique de formation de l'Académie de Dijon (PAF).

En annexe de ce document, se trouve la liste des formations faisant l'objet de la consultation. Pour chaque formation, le thème, le contenu, les objectifs pédagogiques et le public cible sont précisés. Les réponses peuvent être adaptées par le prestataire selon son expertise du sujet et sa pratique pédagogique.

Pour prendre connaissance du plan précédent :

<http://www.alterrebourgognefrancecomte.org/f/mediatheque/9012/plani-sffere-2016-2017/?>

3. Durée de la prestation

La prestation débutera à réception par le prestataire de la lettre de commande et se terminera avec son règlement.

4. Forme attendue de la réponse à la consultation

Étant entendu que chaque prestataire formateur doit pouvoir justifier d'une « activité neutre et indépendante », les interventions proposées doivent se faire sans dogmatisme ni prosélytisme.

La réponse devra comprendre :

- la fiche-type de formation (cf. annexes) remplie selon les indications demandées,
- une présentation synthétique du prestataire formateur : ses domaines de compétences, ses expériences, ses méthodes pédagogiques... (1 page maximum)
- tout document attestant des références du prestataire formateur sur la thématique concernée.

Chaque prestataire peut soumettre une ou plusieurs offres de formation, sur différentes dates et différents départements. Il est également possible de proposer une formation co-organisée par deux structures.

Le plan couvre la région Bourgogne-Franche-Comté, aussi la répartition géographique des formations est

recherchée.

5. Critères d'évaluation des offres

Les offres de formation seront analysées selon les critères suivants :

- expertise pédagogique, technique et références du prestataire : 40%
- adéquation de la proposition avec le besoin de formation, pertinence des objectifs et contenus proposés : 30%
- pertinence de la démarche pédagogique proposée : 30%

Nous rechercherons autant que possible :

- une répartition géographique des offres,
- une diversité d'offres de formation et d'approches pédagogiques.

6. Prix de la prestation

Toutes les formations sont réglées au forfait.

Si la formation est organisée par une seule structure : 600 € TTC par jour de formation (d'une durée de 6h à 7h), incluant les frais de déplacement.

Si la formation est co-organisée par deux structures : 450 € TTC pour chacune des structures, par jour de formation (d'une durée de 6h à 7h), incluant les frais de déplacement.

Le forfait comprend :

- la fourniture du programme de la formation,
- la préparation et la réalisation de la formation,
- le recueil et le retour à Alterre des évaluations des participants et de la feuille d'émergence,
- l'organisation logistique de la journée (salle, documents à fournir) ; pour les formations ayant lieu à Dijon, Alterre pourra éventuellement mettre à disposition des locaux,
- les frais de déplacements du prestataire sur le lieu de formation.

Alterre Bourgogne-Franche-Comté se charge de la diffusion des offres de formation, des inscriptions et convocations, du bilan des évaluations.

7. Règlement

Le règlement est effectué par chèque ou virement sur présentation d'une facture correspondant à la prestation réalisée. La facture sera libellée au nom d'Alterre Bourgogne-Franche-Comté et mentionnera le nom et la date de la formation.

8. Modalités de consultation et réception des offres

La consultation se fait par courrier électronique et publication sur les sites d'Alterre Bourgogne-Franche-Comté, du Graine Bourgogne-Franche-Comté et de la plateforme de l'EEDD en Bourgogne-Franche-Comté.

Date de lancement de la consultation : 26 juin 2017

Date limite de réception des offres : 13 juillet 2017

Date de notification aux candidats : au plus tard une semaine après la fin de réception des offres.

Les offres ainsi que les pièces à fournir doivent être envoyées par courrier électronique à Fabienne Lapiche-Jaouen : f.lapiche-jaouen@alterrebfc.org ; tél : 03.80.68.44.30.

9. Pièces à fournir

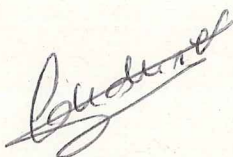
- Fiche(s)-type de présentation de l'offre de formation proposée dûment complétée,
- Synthèse d'une page maximum présentant l'expertise pédagogique, technique et les références du prestataire formateur,
- Si possible le CV et références du formateur sur la thématique concernée
- Offre financière.

Les offres qui ne répondent pas strictement à cette consultation ne seront pas prises en compte.

Fait à Dijon, le 23/06/2017

Nadège Austin

P.O. Christine COUQUIER



Alterre Bourgogne - Franche-Comté
La Bourdonnerie
2 allée Pierre Lacroute
21000 DIJON
Tél. 03 80 68 44 30
contact@alterrebfc.org